



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité prévoit de tenir un débat public le 13 mars 2024 sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir », au titre du point intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ».

À cet égard, le Japon a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent du Japon  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Yamazaki Kazuyuki



**Annexe à la lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d’agir », qui se tiendra le 13 mars 2024**

**Contexte**

*Prévenir les conflits et leur résurgence*

Malgré nos efforts constants, le monde est secoué par une multitude de conflits qui mettent gravement en danger la vie des personnes et compromettent la sécurité humaine. Cette situation est encore aggravée par de nouveaux multiplicateurs de risques, comme les changements climatiques, les pandémies et l'insécurité alimentaire et énergétique. Bâtir un monde où la dignité humaine de chaque individu est respectée et où personne n'est laissé de côté devrait être notre objectif commun. Pour l'atteindre, il est essentiel de parvenir à une paix durable en empêchant que les conflits ne reprennent. Mieux encore, il faut tout simplement empêcher que des conflits n'éclatent. En prévenant l'apparition et la résurgence des conflits, non seulement nous évitons des tragédies humaines et les effets dévastateurs des conflits, notamment leur incidence néfaste sur les progrès en matière de développement, mais en outre nous nous épargnons les coûts politiques, socioéconomiques et financiers qui leur sont associés. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies préconise, lui aussi, le renforcement de la prévention, dont il fait une des priorités de son Nouvel Agenda pour la paix. Il est donc grand temps de tirer les leçons de nos expériences passées en matière de prévention des conflits et de leur résurgence et de déterminer les mesures concrètes à prendre en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres entités.

*Débat sur les méthodes visant à promouvoir la prévention des conflits*

Il est largement admis qu'il est plus important que jamais, pour parvenir à une paix durable, d'adopter une approche globale assurant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Pour pouvoir se placer dans une perspective à long terme et se projeter après les conflits, il faut s'attaquer de manière globale à leurs causes profondes ainsi qu'aux vulnérabilités de la société, et donc prendre des mesures pour renforcer la résilience. Celle-ci est le fruit d'un système social stable soutenu par des institutions, dans lequel la dignité humaine de toutes les personnes est préservée et où chacune et chacun peut s'épanouir pleinement. Le renforcement des capacités est essentiel à la mise en place de ces institutions et nécessaire pour que les populations puissent cerner, affronter et surmonter les difficultés susceptibles de conduire à des conflits, contribuant ainsi à leur prévention et à celle de leur résurgence.

Sachant que la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes est essentielle pour consolider la paix, des moyens d'agir devraient être donnés à tous les membres de la société, sur la base des principes inscrits dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et dans le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Cela favorisera davantage de résilience au sein de la société tout en encourageant les pays à s'approprier la pérennisation de la paix, en période de conflit comme en période de stabilité.

*Rôles des organisations et des organes internationaux, notamment le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies*

Organe international auquel il incombe au premier chef de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est le mieux placé pour débattre de la consolidation de la paix et, notamment, de la prévention des conflits et de celle de leur résurgence, et tenir compte de ces délibérations dans ses décisions. Plus concrètement, le Conseil peut et devrait planifier de manière stratégique les transitions et veiller à ce qu'elles s'opèrent en douceur, en particulier en vue du retrait et de la reconfiguration des opérations de paix des Nations Unies, afin de prévenir la résurgence des conflits. Il peut également encourager une coordination plus étroite, en matière de diffusion de l'information et d'alerte rapide, entre le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres entités, dans le respect du principe de l'appropriation nationale.

Par ailleurs, une pleine collaboration entre toutes les parties prenantes est cruciale pour mettre en œuvre une approche globale assurant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix peut servir de pôle pour renforcer la coopération et la coordination entre les agences, les fonds et les programmes des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, les autorités nationales et locales et la société civile.

### **Objectifs**

Compte tenu du rôle essentiel que le Conseil de sécurité a à jouer dans la prévention des conflits et de leur résurgence, le débat public permettra de mettre en évidence les difficultés que les États éprouvent à prévenir les conflits et leur résurgence ainsi que d'examiner les moyens dont dispose la communauté internationale, notamment le Conseil, pour appuyer, de manière collaborative, les mesures nationales visant à surmonter ces difficultés. L'accent sera notamment mis sur la manière de renforcer la résilience et de promouvoir une participation véritable de tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, en investissant dans les personnes et en leur donnant les moyens d'agir.

Plus particulièrement, le débat public portera sur la manière dont le Conseil de sécurité devrait aider les États Membres à déterminer eux-mêmes les causes profondes des conflits et les encourager à mettre en œuvre des plans et stratégies de prévention sur mesure, par une approche globale assurant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et avec l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres entités. Il convient de noter que le Secrétaire général a recommandé que les États Membres élaborent des stratégies nationales de prévention, ce qui contribuerait à renforcer leur infrastructure nationale de paix.

Le débat public devrait alimenter également les discussions menées en vue du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui sera effectué en 2025, notamment celles qui portent sur le renforcement et l'actualisation de la panoplie d'outils dont dispose l'Organisation pour prévenir les conflits et leur résurgence, en tenant compte, comme l'a préconisé le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

### Questions devant servir à orienter le débat

1. Quel rôle le Conseil de sécurité est-il censé jouer dans la mise en œuvre d'une approche globale visant à parvenir à une paix durable par la prévention des conflits et de leur résurgence, notamment s'agissant de renforcer la résilience, d'investir dans tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, et de leur donner les moyens d'agir ? Quelles leçons tirer des expériences passées ?
2. Quelles sont les mesures concrètes que peuvent prendre le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies pour appuyer l'action menée par les États Membres au niveau national afin de prévenir les conflits et leur résurgence ? Quel intérêt y-a-t-il à ce que chaque État Membre élabore une stratégie nationale de prévention, et quels pourraient en être les éléments constitutifs ? Quelle aide les États Membres attendent-ils de la part du Conseil et du système des Nations Unies pour élaborer et mettre en œuvre leur stratégie ?
3. Comment renforcer le système multilatéral pour accélérer les efforts de prévention des conflits en vue de l'instauration d'une paix durable ? Quelles synergies le Conseil de sécurité peut-il réaliser en améliorant la coordination et la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, les institutions financières internationales et d'autres entités ?
4. Lorsqu'une opération de paix des Nations Unies se retire d'un pays ou est reconfigurée, et que l'équipe de pays, les agences, les fonds et les programmes des Nations Unies endossent davantage de responsabilités liées au soutien à l'État hôte, quels sont les principaux facteurs et difficultés à prendre en compte pour planifier et mettre en œuvre une transition en douceur en vue de prévenir la résurgence des conflits ?
5. Quelles sont les difficultés et les possibilités liées à la promotion d'une participation pleine, égale et véritable de tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, à la prévention des conflits et de leur résurgence en vue d'une paix durable ?

### Modalités

La réunion se tiendra le mercredi 13 mars 2024, à 10 heures, sous la forme d'un débat public afin de permettre une plus large participation des États Membres. Les personnes ci-après sont invitées à prendre la parole devant le Conseil de sécurité :

1. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix
2. Le Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, Sérgio França Danese
3. Un(e) représentant(e) du monde universitaire
4. Un(e) représentant(e) de la société civile

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à indiquer le nom de leurs orateurs ou de leurs oratrices sur la liste prévue à cet effet à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions au débat seront ouvertes le 8 mars 2024 à 9 h 30.

Les oratrices et les orateurs sont priés de limiter leurs interventions à trois minutes au maximum (quatre minutes pour les déclarations de groupe). Le voyant

rouge du micro commencera à clignoter au bout de deux minutes et demie. La présidence peut, le cas échéant, inviter les orateurs et les oratrices à bien vouloir conclure leur intervention une fois que celle-ci dépasse de 30 secondes le temps imparti. Compte tenu des contraintes administratives actuelles de l'ONU, la présidence peut être amenée à clore le débat public avant que l'ensemble des oratrices et des orateurs aient pu prendre la parole.

---